



CONVOCAATION

à la séance du Conseil général

du lundi 23 avril 2018, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

15^{ème} SEANCE

A. Rapports

18-004

Rapport d'information du Conseil communal en réponse à la motion no 315 intitulée « À Neuchâtel, on sème ! » concernant le jardinage urbain et le projet pilote d'agriculture urbaine de Pierre-à-Bot.

18-003

Rapport du Conseil communal concernant l'acquisition et la transformation du bien-fonds sis rue Guillaume-Farel 13 pour l'accueil parascolaire.

B. Autres objets

17-502

Postulat du groupe Vert'libéraux/PDC par M. Mauro Moruzzi et Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier et Cornelia Froidevaux-Wettstein, intitulé « L'allocation communale annuelle peut servir de pilote pour un système favorisant l'économie locale » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 11 décembre 2017 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 18 décembre 2017) :

Développement

Le Conseil communal est prié d'étudier et de mettre en place un système pilote qui permette de verser l'allocation communale annuelle destinée aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste sous forme de bons, de monnaie locale ou tout autre moyen de paiement seulement valable sur le territoire communal. Ce faisant, il veille à ce que le système soit particulièrement simple, n'entraînant que peu ou pas de procédures bureaucratiques, et qu'il soit transposable à d'autres secteurs bénéficiant de subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire.

Discussion

Amendement du groupe PLR

« Le Conseil communal est prié d'étudier ~~et de mettre en place~~ un système pilote qui permette de verser l'allocation communale annuelle destinée aux personnes âgées et aux invalides de condition modeste sous forme de bons, de monnaie locale ou tout autre moyen de paiement ~~seulement valable sur le territoire communal restreint à un périmètre cantonal [...]~~ »

17-616

Interpellation du groupe PLR par Mmes et MM. Amelie Blohm Gueissaz, Jules Aubert, Jean-Charles Authier, Jérôme Bueche, Joël Zimmerli, Alexandre Brodard, Raymonde Richter, Isabelle Bellaton, Nadia Boss, Benoît Zumsteg, Mirko Kipfer, Philippe Etienne et Christophe Schwarb, intitulée « Contact du Conseil communal avec les entreprises sur le sol de la commune ? » (Déposée le 11 décembre 2017 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 18 décembre 2017) :

Le 30 novembre les membres du Conseil général ont dû apprendre dans l'Express la fermeture de l'entreprise Autodesk et le licenciement des 230 employé(e)s du site de Pierre-à-Bot. C'est avec regret qu'ils ont appris cette nouvelle.

Au vu de ce qui précède, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal et lui demander des réponses aux questions suivantes :

- Est-ce que le Conseil communal était au courant de la prochaine fermeture de cette entreprise?
- Quelles sont la date et les circonstances du dernier contact entre le Conseil communal et un dirigeant de cette entreprise ?
- Est-ce que le Conseil communal a connaissance des raisons pour lesquelles Autodesk quitte Neuchâtel?
- Quel genre de contact le Conseil communal entretient-il aujourd'hui avec les entreprises de la commune et en particulier avec Autodesk ?
- Combien des 230 licenciements concernent des personnes vivant dans la commune ou le Canton de Neuchâtel ?
- Le Conseil communal peut-il faire une estimation de la perte au niveau des impôts (personnes morales, personnes physiques) et des charges supplémentaires (chômage) ?

Développement

17-503

Postulat du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Timothée Hunkeler, Baptiste Hurni, Isabelle Mellana Tschoumy, Philippe Loup, Morgan Paratte, Milena Boulianne, Catherine Schwab, Gabriele Jeanneret et Julie Courcier Delafontaine, intitulé « Une agriculture biologique, de proximité et durable pour les domaines de la Ville » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 18 décembre 2017 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 15 janvier 2018) :

Développement

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens permettant d'instaurer une exploitation des domaines de la Ville qui respecte les principes de l'agriculture biologique, que ce soit notamment au travers de baux à ferme favorisant les agriculteurs s'engageant en ce sens, ou en proposant des mesures de soutien et d'encouragement à la conversion vers l'agriculture biologique. Ce faisant, le Conseil communal est invité à étudier la manière d'encourager et de promouvoir les projets de développement novateurs ou alternatifs en matière d'agro-écologie et de permaculture dans le cadre de l'exploitation des domaines de la Ville, et visant à une distribution locale des produits agricoles qui en résulteront. En poursuivant ainsi l'objectif d'une production et d'une consommation locale, qui permette de faire vivre dignement les producteurs, respecte l'environnement en préservant la biodiversité, la qualité des sols et des eaux, tout en garantissant une alimentation saine et moins dépendante de l'extérieur, la Ville agit en respect de ses engagements en matière de développement durable.

Discussion

18-501

Postulat du groupe Vert'libéraux/PDC par Mme et MM. Mauro Moruzzi, Sylvie Hofer-Carbonnier, Cornelia Froidevaux-Wettstein et Vincent Pahud, intitulé « Stratégie en matière de partenariats et jumelages internationaux » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 15 janvier 2018 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Le Conseil communal est prié de définir une stratégie plus précise, ambitieuse et cohérente en matière de jumelages ou de partenariats internationaux et de soumettre un rapport au Conseil général à ce propos.

Discussion

18-301

Motion du groupe PLR par Mmes et MM. Jean-Charles Authier, Jules Aubert, Benoît Zumsteg, Joël Zimmerli, Mirko Kipfer, Christophe Schwarb, Raymonde Richter, Isabelle Bellaton, Alexandre Brodard, Nadia Boss et Philippe Etienne, intitulée « Ca en jette » (Déposée le 15 janvier 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier la situation des déchets sauvages en ville de Neuchâtel, ainsi que les voies et moyens pour permettre d'améliorer la situation des points qui seront identifiés comme critiques.

Développement

La situation des déchets sauvages dérange et connaît de nombreux aspects qui répondent à une variété de causes. Afin de pouvoir proposer actions et mesures d'amélioration, il convient de bien cerner les différents éléments actuellement englobés dans le concept de littering, néologisme utilisé parce qu'ils correspondent peut-être à des comportements récemment apparus, ou à une sensibilité nouvellement exacerbée.

De la même manière nous demandons d'étudier la problématique de l'élimination illégale des déchets, qui si elle semble, selon l'IGSU (www.igsu.ch), entrer dans une autre catégorie que le littering, n'importune pas moins nos concitoyens ni ne pollue moins l'environnement.

Discussion

Amendement du groupe Vert'libéraux/PDC

Le groupe PLR demande au Conseil communal d'étudier la situation des déchets sauvages en ville de Neuchâtel, ainsi que les voies et moyens pour permettre d'améliorer la situation des points qui seront identifiés comme critiques, **en prenant en compte les remarques et propositions adressées par les associations et les citoyen-nes qui sont préoccupés par ce problème et dont certaines ont déjà entrepris des actions dans ce sens.**

Amendement du groupe PopVertSol

"Parallèlement, nous souhaitons que le Conseil communal étudie l'introduction d'une consigne sur les emballages de boissons et repas « à l'emporter » y compris lors de manifestations publiques".

18-601

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Julie Courcier Delafontaine, Gabriele Jeanneret, Mariachiara Vannetti, Jonathan Gretillat, Isabelle Mellana Tschoumy, Timothée Hunkeler, Baptiste Hurni, Patrice de Montmollin, Milena Boulianne, Morgan Paratte et Anne Dominique Reinhard, intitulée « Fusion des services informatiques : un calendrier ambitieux ou risqué ? » (Déposée le 8 mars 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Dans l'article paru dans Arcinfo du 3 février dernier, on peut lire que notre Ville et l'Etat prévoient une fusion de leurs services informatiques au 1^{er} janvier 2019.

La question de la fusion des deux services n'est pas nouvelle et a déjà été abordée au sein du Conseil général.

En 2011, un projet consistant à créer un établissement cantonal de l'informatique neuchâteloise avec une autonomie proche de celle accordée au SCAN a été étudié. La Ville de Neuchâtel a approuvé cette réorganisation, à la condition que la nouvelle structure soit autonome. Le Conseil d'Etat l'a refusée et le projet de fusion des services informatiques a été abandonné.

Sur le fond, un tel rapprochement apparaît bien évidemment cohérent et il peut même être qualifié d'inéluctable à moyen terme. L'importance exponentielle qu'est amenée à prendre l'informatique pour les administrations publiques, la complexité du sujet, les aspects de sécurité essentiels, et l'ampleur des moyens exigés par son évolution impliqueront forcément une mutualisation et une centralisation des ressources.

SIEN et CEG ont développé d'ailleurs de nombreuses synergies et le fonctionnement actuel implique, de fait, collaboration et gestion transversale sur la majorité des objets. L'intérêt de ce rapprochement pour la Ville et les communes comme pour l'Etat réside donc actuellement dans un gain de qualité et de sécurité. Ces deux seuls aspects justifient l'intérêt de notre Ville pour cette fusion.

Financièrement, les économies potentielles en charges fixes sont nulles à court terme. Sur un plus long terme, elles sont difficiles à évaluer puisque notre Ville et tous ses actuels partenaires auront perdu leur gouvernance sur le sujet et ne seront que des clients. L'état actuel des finances cantonales, et ses objectifs de diminution drastique des charges et d'augmentation des recettes, peut légitimement faire douter que les coûts puissent baisser dans un domaine lucratif et sur lequel sa mainmise cantonale serait alors totale.

Actuellement, 75% des activités du CEG. concernent des mandats externes que le service exécute pour l'ensemble des communes neuchâteloises, pour les écoles, et une grande majorité des institutions parapubliques comme l'ANEMPA, Nomad, la CCAP, l'ISP, Vidéo 2000, les ateliers Phénix et surtout l'HNE.

Ces mandats nous obligent envers « nos clients », communes et institutions, pour lesquels le service les exécute. Dans la situation de tension et parfois de défiance entre certaines communes, notre Ville, et l'Etat, il serait peu judicieux de précipiter la cession de notre service

informatique sans en évaluer avec soin les conséquences, sans étudier les impacts qu'une telle absorption pourrait avoir sur nos relations avec nos partenaires.

Ces missions permettent à notre Ville de bénéficier d'un service informatique performant dont elle garde la gouvernance. Elles nous garantissent une taille qui permet des développements et des applications adaptées à nos besoins propres. Une des grandes qualités du CEG réside justement dans un service de proximité efficace et qui sait s'adapter aux besoins des utilisateurs.

Plusieurs interpellations au sein de cette assemblée ont demandé aux services informatiques de privilégier les logiciels libres et les développements internes ou locaux. Le CEG a entendu ces requêtes et privilégie ces solutions aussi souvent que possible.

Le service s'est appliqué également à développer et implanter des systèmes de gestion qualité, comptable et administrative conformes aux exigences de la Ville et de ses clients externes ainsi qu'aux normes en vigueur. Leur mise en place a impliqué des changements de processus de travail et nécessité une vraie implication des collaborateurs, qui se verraient, en cas d'absorption, intégrés dans le personnel cantonal.

Relevons que, dans le même article du 3 février, il est sous-entendu que le dernier projet de l'informatique cantonale, imposé dans un calendrier qualifié lui aussi d'ambitieux, et dont, nous dit-on « le facteur humain a peut-être été parfois sous-estimé » a valu la démission de quatre de ces concepteurs et deux burn out.

En conclusion, ce n'est donc pas l'objectif qui questionne mais bien le chemin pour l'atteindre, l'implacabilité du calendrier annoncé et les conditions dans lesquels il serait négocié. Le sujet est complexe ; il implique des conséquences pour tous les acteurs publics et parapublics du canton et mérite de ne pas être réglé dans la précipitation. Cette réorganisation, qui n'est pas combattue sur le fond, n'a-t-elle pas besoin, pour en garantir une résolution sereine, sécuritaire et efficiente d'un calendrier moins exigeant ?

Au vu de ce qui précède, nous prions donc le Conseil communal de nous renseigner sur les points suivants :

- Quel est l'état d'avancée du projet au moment du dépôt de cette interpellation et pour quelles raisons, un calendrier si ambitieux a-t-il été annoncé ?
- Quels sont les arguments de la Ville pour revenir sa position de 2011?

- Quelles garanties pourrons-nous fournir sur le maintien à long terme des conventions et des coûts pour nos partenaires. De quelle manière en seront-ils informés ?
- Combien de collaborateurs sont-ils concernés et quelles garanties concernant leurs postes le Conseil communal entend-il obtenir sur le long terme ?
- Les requêtes de notre Conseil concernant l'utilisation de solutions internes, libres et locales seront-elles prises en compte ?
- Comment le Conseil communal a-t-il prévu de valoriser les biens matériels et humains dont il entend se séparer. Va-t-il privilégier une expertise externe ou cette réflexion est-elle déjà initiée avec les services financiers et les RH ?
- Les aspects fonciers et immobiliers feront-ils partie des négociations étant donné qu'à Neuchâtel, le terrain sur lequel sont implantés les deux services, appartient à la Ville, les bâtiments à l'ECAP et que l'Etat en est le locataire.
- Enfin, de quelle manière le Conseil communal entend-il informer le Conseil général sur le projet en cours ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

18-602

Interpellation du groupe socialiste par Mmes et MM. Jonathan Gretillat, Milena Boulianne, Anne Dominique Reinhard, Isabelle Mellana Tschoumy, Mariachiara Vannetti, Patrice de Montmollin, Timothée Hunkeler, Baptiste Hurni, Morgan Paratte, Julie Courcier Delafontaine et Gabriele Jeanneret, intitulée « Quid de l'égalité femmes-hommes en Ville de Neuchâtel ? » (Déposée le 8 mars 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Depuis 1981, l'égalité salariale entre femmes et hommes est inscrite dans la Constitution fédérale. L'objectif de cette disposition, malgré plus de 36 années écoulées, n'est toujours pas atteint. En effet, l'écart inexplicable entre les salaires des hommes et des femmes était encore en moyenne de 17,4 % en 2017, ce qui n'est décemment pas acceptable.

Face à cette situation, le secteur public, aux niveaux fédéral, cantonal et communal, doit montrer l'exemple. C'est dans ce sens que la Confédération a élaboré une charte pour les pouvoirs publics. Le 7 mars 2017, la Ville de Neuchâtel a signé cet appel et nous nous en réjouissons. Une telle signature donne un signal fort quant à l'application de la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes dans le domaine

public et parapublic ; elle permet également d'encourager le secteur privé sur cette voie.

En signant cette charte, notre Ville s'est engagée à sensibiliser à la Loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg) ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions, à réaliser régulièrement au sein de l'administration publique une analyse du respect de l'égalité salariale, à encourager au sein des entités proches des pouvoirs publics une analyse régulière du respect de l'égalité salariale, à faire respecter l'égalité salariale dans le cadre des marchés publics et des subventions et à informer sur les résultats concrets de cet engagement.

Bien évidemment, l'égalité entre les femmes et les hommes ne se résume pas exclusivement à la question salariale et doit également prévaloir dans tous les domaines. Ainsi, la généralisation du temps partiel ou de postes à responsabilité en job-sharing, l'octroi de véritables congés de parentalité et pour enfants malades, ainsi que l'adoption de mesures permettant d'aboutir à une parité effective dans les organes dirigeants et politiques sont autant d'actions permettant de renforcer l'égalité entre femmes et hommes à tous les niveaux de la société.

Une année après la signature de la charte par la Ville, le groupe socialiste prie le Conseil communal de bien vouloir faire un petit état des lieux de l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration communale et répondre en particulier aux questions suivantes :

- 1) Comment le Conseil communal a-t-il déjà ou entend-il sensibiliser à la Loi sur l'égalité ses collaboratrices et collaborateurs impliqués dans la fixation des rémunérations et l'évaluation des fonctions ?
- 2) Comment le Conseil communal entend-il réaliser les analyses du respect de l'égalité salariale ? Une analyse a-t-elle déjà eu lieu ? Si oui, quels sont les résultats ?
- 3) Comment le Conseil communal entend-il encourager l'analyse régulière du respect de l'égalité salariale au sein des entités publiques et parapubliques partiellement ou totalement en main communale ?
- 4) Comment le Conseil communal entend-il faire respecter l'égalité salariale dans le cadre de l'attribution de marchés publics et des subventions ?

- 5) Comment le Conseil communal entend-il augmenter la faible proportion de femmes occupant des postes à responsabilité (cheffe de service ou cadre supérieure) au sein de l'administration communale ?
- 6) Le Conseil communal envisage-t-il de promouvoir la création de postes à temps partiel ou en job-sharing, de manière à faciliter l'intégration entre vie familiale et vie professionnelle ?

Le groupe socialiste remercie d'avance le Conseil communal pour ses réponses ainsi que pour les efforts d'ores et déjà déployés jusqu'ici en matière d'égalité salariale en Ville de Neuchâtel.

Le présent texte tient lieu de développement écrit

18-603

Interpellation (dont la demande de traitement en priorité a été retirée le 12 mars 2018) du groupe PLR par Mmes et MM. Jérôme Bueche, Philippe Etienne, Amelie Blohm Gueissaz, Raymonde Richter, Mirko Kipfer, Christophe Schwarb, Alexandre Brodard, Nadia Boss, Joël Zimmerli, Jules Aubert, Jean-Charles Authier et **Benoît Zumsteg**, intitulée « Camps et excursions scolaires – Quelles sont les conséquences de l'arrêt du TF ? » (Déposée le 8 mars 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 12 mars 2018) :

Dans son arrêt du 7 décembre 2017, le Tribunal fédéral a rappelé que les moyens servant directement le but de l'enseignement obligatoire doivent être mis gratuitement à disposition. En font également partie les frais relatifs aux excursions et aux camps dans la mesure où la participation des élèves est obligatoire.

Le PLR estime que l'école publique doit rester un lieu d'apprentissage de toutes les facettes de la vie. La vie en commun, la découverte et le sport sont des éléments qui peuvent être inculqués grâce aux camps et aux excursions.

L'arrêt du TF a bien entendu une influence directe sur l'organisation scolaire ainsi que sur les frais qui en découlent.

Le Conseil communal est donc prié de répondre aux questions suivantes :

- La Ville de Neuchâtel, respectivement l'éorén a-t-elle déjà pris des mesures particulières suite à cette décision ?

- La Ville de Neuchâtel, respectivement l'éorén, compte-t-elle poursuivre la tenue de camps verts et de camps de ski ?
- Dans l'affirmative, comment seront couverts les frais en découlant ? Faut-il s'attendre à une augmentation des coûts de l'école publique?
- La Ville de Neuchâtel, respectivement l'éorén, compte-t-elle financer les excursions (courses d'école, visites de musées ...) entièrement ?
- Dans l'affirmative, comment seront couverts les frais en découlant ? Faut-il s'attendre à une augmentation des coûts de l'école publique?
- Existe-t-il d'autres conséquences financières de cet arrêt, notamment en ce qui concerne le matériel scolaire ou d'autres éléments ?
- Comment le Conseil communal, respectivement l'éorén appréhende-t-il les éventuelles différences de traitement avec d'autres cercles scolaires du canton ?
- Quels sont les us et coutumes actuels concernant les camps et excursions scolaires (régularité, durée, niveaux touchés, etc.) ?

Développement

18-502

Postulat du groupe PLR par Mmes et MM. Mirko Kipfer, Amelie Blohm Gueissaz, Philippe Etienne, Jérôme Bueche, Alexandre Brodard, Raymonde Richter, Nadia Boss, Benoît Zumsteg, Jules Aubert, Christophe Schwarb et Jean-Charles Authier, intitulé « Pour un renforcement de la rentabilité et de l'attractivité du syndicat des patinoires » (Déposé et développé lors de la séance du Conseil général du 12 mars 2018 et inscrit à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

Le Conseil communal est prié d'étudier les moyens d'améliorer l'attractivité du syndicat des patinoires, notamment au travers d'une augmentation du rendement de l'infrastructure. Ce faisant, le Conseil communal doit, pour chacune des options envisagées, évaluer les conséquences potentielles sur l'utilisation « sportive » de l'installation.

Développement

Nous avons entendu ces derniers temps, au sein de communes partenaires, des voix s'élever contre les coûts générés par des infrastructures mutualisées. Le syndicat des patinoires en fait partie. Le groupe PLR est inquiet des conséquences que pourrait avoir pour la Ville, le retrait de l'un ou l'autre des partenaires. Conscients que les retombées financières seraient sans doute très importantes, compte tenu de la

participation conséquente, majoritaire, de la Ville au sein du syndicat, nous pensons qu'il est primordial de considérer de la manière la plus sérieuse, les critiques émises. Nous considérons que le succès de la mutualisation d'infrastructures, comme la patinoire, est intimement lié au rapport coûts/prestation, autrement dit au rendement, perçu par chacun des partenaires. Dans le cas présent, les vellétés entendues de retrait, doivent être reconnues comme un coup de semonce et nous inciter à rechercher les moyens d'améliorer ce rendement.

Peut-être faut-il rappeler que la Ville de Neuchâtel est non seulement le partenaire principal du syndicat (~62 %) mais qu'elle est également sollicitée au travers d'un mandat de prestations, pour l'exploitation des patinoires. Elle est donc doublement concernée.

Discussion

Neuchâtel, le 26 mars 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

du lundi 23 avril 2018, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

15^{ème} SEANCE

Supplément à l'ordre du jour

18-401

Proposition du groupe PopVertSol par Mme et M. Charlotte Opal, Nicolas de Pury et par Mme Cornelia Froidevaux-Wettstein, MM. Jules Aubert et Philippe Etienne, relative à la «nouvelle forme d'exploitation des domaines de la Ville de Neuchâtel, viticoles ou agricoles, dont la Ville est propriétaire ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel » (Déposée le 6 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

« Projet

Arrêté

**relatif à la nouvelle forme d'exploitation des domaines de la Ville de Neuchâtel, viticoles ou agricoles, dont la Ville est propriétaire ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel
(Du....)**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur proposition de plusieurs de ses membres,

a r r ê t e :

Article premier.- Les terrains viticoles et agricoles, propriétés de la Ville de Neuchâtel, ou qui d'une manière ou d'une autre dépendent de la Ville de Neuchâtel, seront à l'avenir cultivés selon les directives de l'agriculture ou de la viticulture biologique certifiée (par exemple les labels Bio Suisse et/ou Demeter.)

Art. 2.- Toutes les surfaces remises à tâche doivent être cultivées selon les normes de la production biologique certifiée.

Art. 3.- Comme bailleresse, la Ville de Neuchâtel exigera, lors de la conclusion ou de la reconduction d'un contrat de bail ou de bail à ferme, du locataire ou du preneur de bail à ferme qu'il cultive les surfaces objet du contrat selon les principes de la culture biologique certifiée.

Si le locataire ou le fermier refuse d'appliquer ces principes, le bail ou le bail à ferme ne sera pas conclu ou reconduit.

Art. 4.- La Ville de Neuchâtel, en tant que bailleresse, s'efforcera de convaincre le locataire ou le fermier d'effectuer, en cours de bail, une reconversion dans un délai raisonnable, vers la culture biologique certifiée.

Art. 5.- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Développement

Les mauvaises nouvelles concernant l'environnement nous arrivent presque quotidiennement. Il y a deux semaines, deux études en France ont montré que les oiseaux des campagnes voient leurs populations chuter drastiquement, un processus entamé voici une quinzaine d'année. Aujourd'hui, ces populations ont perdu en moyenne un tiers de leurs effectifs. En Allemagne, une étude sortie en octobre 2017 a démontré que depuis 1989, la biomasse totale des insectes avait chuté de 76% dans la région de Krefeld, et ce à l'intérieur des réserves naturelles ! Les principaux suspects sont les pesticides de synthèse sur lesquels s'appuie toute l'agriculture industrielle d'aujourd'hui.

En même temps, une vague de fond s'est mise en marche, et surtout ici en Suisse. Une envie de changement vers un système de culture qui protège la biodiversité, la qualité de nos eaux et sols, et notre santé. Une petite révolution qui veut redonner un peu de fierté aux paysans malmenés et peu reconnus dans un monde où le profit prime, et prouver que l'agriculture peut aussi être rentable en se libérant de tout produit chimique de synthèse et en retournant à la culture basée sur des produits et des équilibres naturels. L'heure est venue pour la Ville de Neuchâtel de rejoindre ce mouvement en convertissant tous nos domaines viticoles et agricoles en agriculture biologique.

Notre canton est le leader en Suisse pour le secteur viticole, avec 25% du vignoble déjà certifié en bio et/ou Demeter, sans compter les surfaces cultivées pas encore certifiées. Les domaines précurseurs comme Les Coccinelles, de Pierre Lambert à St-Aubin pour le bio et Christian Rossel, à Hauterive et Jean-Michel Henrioud, à Auvernier pour la biodynamie, ont fait le pas il y a près de vingt ans. D'autres, plus récemment, proposent des vins dont la cote n'a fait que s'accroître et sont largement reconnus au niveau national depuis qu'ils se reconvertis, comme par exemple le domaine de St-Sébastien de Jean-Pierre Kuntzer à St-Blaise et la Maison Carrée, de Jean-Denis Perrochet à Auvernier. Depuis l'année passée, le domaine de Montmollin à Auvernier et tous leurs fournisseurs de vendange, soit plus de 50 ha, sont en reconversion. L'un des trois tâcherons des Caves de la Ville est en bio depuis plus de deux ans, et les deux autres suivent avec intérêt cet évolution.

Pour l'instant, la Ville est à la traîne dans cette révolution. Mais avec cette proposition, le Conseil général envoie un signal clair que la politique de la Ville est volontariste en ce qui concerne la santé de notre population et de notre planète. Certes, la Ville n'est qu'un petit propriétaire au niveau suisse. Néanmoins, en contraignant la reconversion bio de nos terres agricoles et viticoles vers une culture biologique certifiée, la Ville influencera d'autres villes et ses propres citoyens.

Et nos concitoyens sont prêts : déjà plus de 2'000 habitants de la Ville ont signé l'initiative fédérale « Pour une Suisse libre de pesticides de synthèse ».

Nous savons déjà que la production des céréales, de viande, et de produits laitiers est plus rentable en bio qu'en conventionnel – 5-10% plus rentable selon les chiffres de BioSuisse, même en tenant en compte du travail supplémentaire pour remplacer la chimie. Il n'y a pas de scénario qui pourrait prêterit gravement l'agriculteur se convertissant: les cépages Vitis vinefera ne sont pas incompatibles, les pesticides ne s'achètent que pour l'année en cours, et toute machine se revend. Ceci sans parler des aides financières conséquentes comme les paiements directs qui sont versées dès le début de la reconversion. Et qui plus est, cette proposition laisse le choix au locataire. S'il ne veut pas se convertir au bio, il continuera comme il veut jusqu'à la fin de son bail, qui ne sera toutefois pas renouvelé.

Les signes et les tendances sont évidents. Nous n'avons pas besoin de faire plus de recherches - ou de dépenser des ressources pour démontrer dans un rapport du Conseil communal ce qui est déjà parfaitement connu. Vu le contexte, la décision ne rencontrera pas d'obstacles, enverra un signal fort de notre législatif et économisera des ressources en temps et en argent de la Ville. Le moment est clairement venu de se joindre au mouvement qui protégera la santé et la sécurité alimentaire des futures générations de neuchâtelois et la qualité des domaines de la Ville.

Discussion

18-604

Interpellation du groupe PLR par M. Alexandre Brodard et consorts, intitulée « Nouvelles pistes ou bandes cyclables : où et combien de places de parc à supprimer ? » (Déposée le 10 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 avril 2018, **sous réserve de la remise du document original signé avant le début de la séance**).

Selon les informations données par le Conseil communal lors de la séance du Conseil général du 12 mars 2018, l'intégralité des places de parc publiques situées sur l'avenue du Vignoble, soit 45 places, seront supprimées à terme pour permettre la création d'une piste cyclable séparée de la circulation à la montée. Cela malgré le fait que l'avenue du Vignoble vient d'être rénovée intégralement pour plusieurs dizaines, voire centaines de milliers de francs, et malgré le fait que les habitants de cette avenue (qui seront déjà privés de vue prochainement par un important projet immobilier) ne disposeront plus d'une seule place de parc publique pour leurs visiteurs ou pour eux-mêmes à proximité de leur domicile.

Ces travaux à venir résultent, semble-t-il, de la mise en application du plan directeur cantonal de mobilité cyclable, qui prévoit un axe de mobilité douce traversant la ville d'est en ouest au nord de la voie ferrée, soit de Peseux à Hauterive. Outre l'avenue du Vignoble, les rues de la Dîme, des Portes-Rouges, des Fahys, des Sablons, des Parcs et l'avenue Edouard-Dubois semblent donc devoir être concernées également. Elles pourraient ainsi elles aussi voir l'intégralité de leurs places de parc supprimées, ce que les soussignés, bien que sensibles à la question de la mobilité douce et à son encouragement, jugeraient disproportionné. Une simple bande cyclable peinte sur la chaussée est en effet souvent en mesure de donner satisfaction, aussi bien pour les cyclistes que pour les comptes de la Ville. Et elle tient mieux compte des besoins en places de parc de la population résidante et de la vie des quartiers. La nouvelle bande cyclable à la montée de l'avenue du Vignoble semble par exemple donner entièrement satisfaction.

Le plan directeur cantonal de mobilité cyclable du 24 février 2017 prévoit toutefois encore d'autres axes de mobilité douce en ville de Neuchâtel. Il est donc possible que d'autres routes soient également concernées. De plus, ce plan ne semble pas prévoir de piste cyclable pour l'avenue du Vignoble, mais une simple bande cyclable (voir cartes sectorielles en p. 23 et 25 du plan directeur). La création de pistes séparées de la circulation, et donc coûteuses aussi bien en argent qu'en espace et en suppression de places de parc, paraît donc plus résulter de la volonté du Conseil communal que de celle du législateur cantonal.

Par souci de transparence envers la population et le Conseil général, les soussignés souhaitent par la présente interpellier le Conseil communal et lui demander des explications et des réponses précises aux questions suivantes:

- La législation cantonale et/ou le plan directeur cantonal de la mobilité douce imposent-ils à la Ville la création de pistes cyclables (séparées de la circulation) ? Si oui, sur quelles rues exactement ?
- Sur quelles routes de la ville et dans quel sens de circulation le Conseil communal entend-il créer des pistes cyclables (séparées de la circulation) ? Et des bandes cyclables ?
- Sur quelles routes de la ville le Conseil communal entend-il supprimer des places de parc sur le domaine public pour la réalisation de pistes ou bandes cyclables, et combien de places devraient être concernées ?
- La suppression de ces places de parc sur domaine public respecte-t-elle le plan de stationnement en vigueur ?
- Les coûts relatifs à ces travaux peuvent-ils être estimés ? Dans quelle mesure seront-ils à charge de la Ville ?
- De manière générale, le Conseil communal envisage-t-il d'autres suppressions de places de parc sur le domaine public dans le cadre d'autres projets ?
- Le Conseil communal peut-il nous fournir une statistique du nombre de places de parc sur le domaine public par résident au cours des 20 dernières années et une projection sur les 10 prochaines ?

Le présent texte tient lieu de développement écrit

Neuchâtel, le 12 avril 2018

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

La vice-présidente,

Le chancelier,

Christine Gaillard

Rémy Voirol



CONVOCATION

à la séance du Conseil général

du lundi 23 avril 2018, à 19h30 à l'Hôtel de Ville

15^{ème} SEANCE

2^{ème} supplément à l'ordre du jour

18-302

Motion du groupe Vert'libéraux/PDC intitulée « Un moyen de paiement communal pour favoriser l'économie locale » (Déposée le 13 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 avril 2018) :

Le Conseil communal est prié d'étudier les voies et moyens en vue de mettre en place un système qui permette de verser des paiements ou des subventions relevant d'une compétence communale discrétionnaire sous forme de bons, de monnaie locale ou de tout autre moyen de paiement seulement valable sur le territoire communal.

Développement

La Ville doit veiller à ce que l'argent qu'elle verse dans le cadre de ses compétences discrétionnaires soit, dans toute la mesure du possible, dépensé au profit de l'économie locale. Ce faisant, elle veille à ce que le système soit particulièrement simple, n'entraînant que peu ou pas de procédures bureaucratiques.

Ce moyen de paiement communal pourrait servir de pilote à toute initiative cantonale qui pourrait être lancée à l'avenir.

Discussion

18-605

Interpellation du groupe PopVertSol, par Mme Charlotte Opal, intitulée « Consultations publiques pour les demandes de permis de construire durant l'été » (Déposée le 19 avril 2018 et inscrite à l'ordre du jour pour la 1^{ère} fois lors de la séance du 23 avril 2018, **sous réserve de la remise du document original signé avant le début de la séance**).

Lors de la dernière rencontre entre le Conseil communal et les délégué-e-s des Associations de quartier de la Ville, plusieurs participants ont partagé leurs soucis quant à la procédure actuelle des mises à l'enquête de nouvelles constructions. Selon le règlement, ces demandes de permis doivent être mises en consultation publique durant trente jours après publication, or il ressort de la discussion que beaucoup de ces consultations débutent juste avant l'été, avec pour résultat que peu de citoyens sont en mesure de réagir dans les délais impartis.

Durant la séance, certaines voix ont exprimé la suspicion que les mises à l'enquête seraient sciemment déposées de sorte que les consultations publiques se déroulent durant l'été. Nous espérons bien évidemment que ces suspicions ne sont pas avérées. Toutefois et le cas échéant, est-ce que le Conseil communal serait disposé à promulguer qu'une période de trente jours au cœur des vacances scolaires de l'été ne sera pas prise en compte dans le délai normal de consultation publique des mises à

l'enquête ? Sinon, quelles idées aurait le Conseil communal pour être certain que les citoyens peuvent participer à ces consultations?

Développement

Information :

Retrait par le groupe Vert'libéraux/PDC du postulat 17-502 intitulé « L'allocation communale annuelle peut servir de pilote pour un système favorisant l'économie locale ».

Neuchâtel, le 19 avril 2018.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL :

Le président,

Le chancelier,

Fabio Bongiovanni

Rémy Voirol